



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 141 et 98 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

Progrès de l'informatique et des télécommunications
et sécurité internationale

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution [73/266](#) de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018

Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.60](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

1. Pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, tenue à la fois en présentiel et par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences budgétaires du projet de décision [A/C.1/75/L.60](#) ([A/C.5/75/15](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.25](#)). Elle a examiné cette question en présentiel à sa 8^e séance, le 30 décembre 2020. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À sa 8^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/75/L.15](#), sect. E), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/75/L.15](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/75/SR.8](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision [A/C.1/75/L.60](#) il faudra prévoir un montant supplémentaire de 366 600 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2021, à raison de 176 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 190 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement), à imputer sur le fonds de réserve.

¹ [A/C.5/75/15](#).

² [A/75/7/Add.25](#).